
LES CAHIERS DU CENTRE

Numéro 40

- Actualités -

2019 JUILLET

Mais qui veut la peau des caisses de retraite ?

Lionel TOURTIER, président de Generations E.R.I.C.

Le lecteur voudra bien nous pardonner ce titre emprunté au film de Robert Zemecki (*Who Framed Roger Rabbit ?*). D'aucuns diraient qu'au regard des enjeux, des quiproquos, des imbroglios, des non-dits et jeux tactiques qui ponctuent actuellement l'avancement du projet, il n'y a rien de très comique dans la réforme systémique des retraites engagée par le gouvernement. Et certainement pas la disparition possible, voire probable des caisses de retraite et du paritarisme de gestion au profit d'un organisme d'Etat qui pilotera un système complexe et peut-être déficitaire. Alors, puisqu'il faut appeler un chat, un chat (ou un lapin un lapin) autant le faire avec une pointe d'ironie tout en avançant de sérieux arguments pour justifier nos craintes.

Vers quel consensus politique et social ?

Au fur et à mesure que les mois avancent, le calme apparent qui avait suivi les premières annonces de la fin d'année 2018 semble laisser la place à une sourde colère.

Ainsi, lors du forum sur la gouvernance du système de retraite en date du 21 mars au Sénat, la plupart des organisations syndicales ont rappelé qu'elles n'étaient pas demandeuses d'une réforme. Sic ! Et parmi celles peu nombreuses qui la souhaitaient, « *ce n'était certainement pas celle-là* » à laquelle ils s'attendaient. Resic ! Une prise de position publique à l'égard du HCRR, à la manière de « *It's not my president* » : c'est-à-dire, « *It's not my reform* » sur un air de « *picoti-picota et puis s'en va* », pour reprendre une des scènes de notre film fétiche ! Car nos organisations syndicales sont un peu fâchées, si ce n'est davantage et nous verrons pourquoi.

En réalité, après l'exposé des dix grands principes en octobre 2018¹, les esprits ont décanté les propositions du HCRR, comme un vin âgé à la lumière des chandelles de l'expérience. Et le trouble est apparu. Car au fur et à mesure des « concertations », qu'il ne faut pas confondre avec « négociations² », les oppositions ont commencé à se cristalliser ; aussi bien dans les organisations syndicales que dans le monde patronal ainsi que chez certains économistes, comme Christian Saint-Etienne³ dont les premières études sur la retraite remontent aux années 80. Même dans le monde de la protection sociale, d'habitude si feutré, la parution en mars du Livre Blanc de l'IPS ou de celui de Pro'Action Retraite⁴ est symptomatique du front du refus qui est en marche chez de nombreux acteurs. Comme on dit dans le Sud-Ouest, « *les épées sont sorties du fourreau* »⁵. La CGT et FO⁶, farouchement opposées à un décalage de l'âge de la retraite, fourbissent leurs armes pour une éventuelle mobilisation de masse.

Chacun sait que l'enfer est pavé de bonnes intentions et que le diable est dans les détails ; or les détails qui fâchent, le projet en fourmille. Par conséquent, le « *It's not my reform* » se généralise, avec, bien entendu, comme toujours en France, une « opposition » qui, comme les revendications des « gilets jaunes », est tout sauf homogène... La CGT, par exemple, parle d'augmenter le poids des retraites dans le PIB ! Alors que le Medef aimerait bien réduire les cotisations employeurs. Quant aux retraités qu'il ne faut pas oublier avec leurs quinze millions de voix aux élections, la séparation semble consommée avec le Président de la République. Au 11 avril, nous en serons à la 11^{ème} journée de manifestations des pensionnés partout dans la France...

¹ C.f. « *Vers un système Universel de Retraite plus simple, plus juste pour tous* »

² Ce que rappelle à juste titre aux médias Pierre Chaperon, de l'Agirc Arco dans un billet sur Linkln (20 mars)

³ C.f. Les Echos du 30 octobre 2018 (« *La retraite par points : un désastre annoncé* ») ou encore ses mises en garde lors de l'émission des experts sur BFM Business le 21 mars 2019.

⁴ Pro'Action Retraite regroupe cinq caisses de retraite des professions libérales (notaires, pharmaciens, dentistes, vétérinaires, experts-comptables)

⁵ Cela vaut également pour le gouvernement ainsi que les relations entre le Premier Ministre et l'aile gauche des députés de LREM (*Réforme des retraites : la grosse colère d'Edouard Philippe en petit comité* – Planet.fr). Ces tensions ont même conduit le HCRR à évoquer une possible démission...

⁶ « *FO ne sera pas caution des décisions prises dans son dos* ». Yves Veyrier. Libération du 11 avril 2019.

Dans le contexte politique actuel, cela ne présage rien de bon. Car l'on voit mal le gouvernement reculer sur les dix grands principes énoncés et qui montrent aujourd'hui leurs limites. Tout comme il serait surprenant que les diverses oppositions au projet s'estompent après les élections européennes. Tout cela se traduit par un certain flou. Comme le constate avec agacement le professeur Jacques Bichot⁷ : « *Ça traîne ! ça lambine ! ça tergiverse* ».

Comment en est-on arrivé là ?

Pour comprendre cette évolution, il faut revenir au point de départ : l'élection présidentielle. Lorsque Emmanuel Macron a posé le principe qu'« *un euro cotisé doit donner les mêmes droits pour tous* »⁸, il n'avait sans doute pas mesuré la complexité de notre système et surtout son histoire qui, au regard de l'évolution du cadre réglementaire, transforme une idée simple, la répartition, en mille feuilles indigestes⁹.

Car les spécificités que l'on a beaucoup fustigées dans les « cafés du commerce » au titre d'inégalités apparentes avaient en réalité pour nombre d'entre elles des explications souvent liées au niveau d'attractivité des métiers, de leur rémunération et de leur pénibilité. À force de tout ramener à la retraite des salariés comme point de comparaison générale, chaque régime un peu spécial, décortiqué par la presse, ne pouvait que susciter un sentiment d'inégalité, d'injustice, que ce soit par rapport à l'âge de départ à la retraite, au calcul du taux de remplacement et sa base de référence salariale, etc. De plus, il ne faut pas oublier qu'avec la montée du stress, des tensions internes, des risques psychosociaux, tout le monde revendique aujourd'hui un état de pénibilité et souhaite partir le plus tôt possible¹⁰... Alors, « pourquoi lui et pas moi » ? Dans ce prolongement, les différences de traitement entre le régime de retraite de base des salariés et celui de la Fonction publique (souvent mal connu) ont beaucoup alimenté les frustrations des uns et les craintes des autres.

À force de ressasser « l'injustice de la situation », une certaine confusion s'est installée dans l'opinion publique ; et ce d'autant plus que le système des retraites en France est perçu, à juste titre, comme complexe. Complexité et Inégalité, les deux mamelles du front du rejet ! Ainsi, une bonne partie de nos concitoyens estime qu'il faut de l'égalité au plan collectif, alors qu'au niveau individuel, chacun entend démontrer que ses avantages sont parfaitement justifiés au regard de l'exercice de sa profession¹¹. Nous renvoyons le lecteur aux résultats très éclairants du sondage de l'IFOP sur « *Le regard des Français sur l'actuel système des retraites* » publié en octobre 2018 et sur d'autres enquêtes qu'il est judicieux de remettre en perspective pour comprendre l'attitude des Français.

Aussi, la communication simplificatrice du candidat Emmanuel Macron, voire simpliste, a surfé sur cette vague de mécontentement, doublée de l'angoisse provoquée par des déficits à répétition depuis trop longtemps et qui sapent la confiance. On attendait donc du candidat un programme étayé, et ce d'autant plus que des experts et une organisation syndicale, la CFDT, avait beaucoup travaillé depuis 2010, et de façon sérieuse, sur un projet de réforme systémique. Mais, comme sur d'autres sujets lors des présidentielles, l'imprécision était trop forte pour ne pas générer des ambiguïtés. Or, désormais, cette communication « conceptuelle » piège le Président. Allons plus loin : dans le climat politique actuel, nul n'est en mesure de donner l'assurance que le projet pourra aller à son terme.

⁷ Economie Matin du 14 mars 2019 « *Retraites : vivement le régime unique !* »

⁸ La citation exacte est « *Un système par points où 1 euro cotisé donne les mêmes droits, quel que soit le moment où il a été versé, quel que soit le statut de celui qui a cotisé* ». Et ce, sans toucher à l'âge de la retraite ni au niveau des pensions.

⁹ Citons la multiplicité des règles de coordination depuis 1950 ainsi que celles de répartition inter-régimes.

¹⁰ Selon un sondage OpinonWay pour la mutuelle MGEN, 74 % des Français veulent un départ entre 60 et 64 ans, mais surtout, une majorité de Français pense que le monde du travail n'est pas adapté aux plus de 65 ans. Signe que l'opinion n'en est pas à une contradiction près, 61% de nos concitoyens s'opposent à un report de l'âge légal de la retraite pour financer des dispositifs liés au grand âge, selon un sondage Harris Interactive (23 mars 2019). Ils sont encore plus nombreux (62%) à ne pas vouloir cotiser davantage de trimestres.

¹¹ La presse porte une certaine part de responsabilité dans cette confusion, car elle n'a pas réellement fait la part des choses et joué un rôle pédagogique de fond.

Car les oppositions vont se multiplier au regard des remises en cause (notamment sur le non-contributif) que l'architecture retenue entraîne logiquement. Voyons quels sont les principaux points de friction.¹²

Tout converge vers l'étatisation du système

Dans le dit et surtout le non-dit, le projet, dans son architecture actuelle, semble aboutir à un système étatisé, comme le titrait récemment Les Echos¹³. Les signes effectivement sont là ! Et pour peu que l'on pratique l'assemblage des faits, comme un jeu de puzzle, la réalité se fait jour à nos yeux. L'ogre du RURP (Régime Universel par Répartition et par Points), un acronyme aux consonances gutturales, apparaît de façon menaçante pour l'avenir : on va tomber dans le « Tout Sécurité sociale »¹⁴... Pour revenir au film fétiche de notre lapin détective, ce « RURP » ressemble à s'y méprendre au projet de l'énorme complexe autoroutier dénoncé par Valiandans et dont le risque collatéral est la destruction de la cité de *Toonville* au lieu de la desservir. Traduction : on va tuer la gouvernance paritaire¹⁵ au lieu de l'améliorer, alors qu'elle a prouvé son efficacité au bénéfice de ses mandants, cotisants et retraités. Étatisation... La puissance publique n'en est pas à son coup d'essai. En septembre 2013, l'UNAPL qui représente les professions libérales avait déjà dénoncé une tentative d'étatisation de la CNAVPL : en cause, un des articles du projet de loi de réforme des retraites voulait « *moderniser la gouvernance de la caisse pour la rendre plus efficace* »¹⁶. Sourire. Ah, l'efficacité, que ne ferait-on en ton nom ? Il faut d'ailleurs resituer cette tentative dans le contexte du contrôle effectué en juin 2013 par l'IGAS sur les « Placements des régimes de retraite complémentaire obligatoires » ainsi que dans certaines caisses de retraite de professions libérales. Ces examens avaient donné lieu, disons à quelques tensions... Dans ce prolongement, il faut citer le fameux décret¹⁷ du 9 mai 2017 relatif à l'organisation financière des régimes d'assurance vieillesse gérant des régimes de retraite complémentaires. À juste titre, il a soulevé une opposition des caisses et des sociétés de gestion car il visait tout simplement à déposséder les caisses de retraite autonomes de profession libérales de la gestion de leurs fonds¹⁸. En d'autres termes, la perte d'autonomie. Avec la réforme systémique, nous y arrivons à pas comptés.

La mécanique en œuvre est subtile. Tout d'abord, la fusion Agirc Arrco constitue l'opportunité d'absorber facilement le régime par annuités de l'assurance vieillesse (Sécurité sociale). La conversion en points des droits constitués antérieurement en annuités est une affaire d'actuariat, loin d'être insurmontable, d'autant plus que chaque cotisant disposera d'un compte individualisé.

Mais le problème n'est pas là. Il est dans le taux universel de 28 % (total de la part salariale et de la part patronale) qui scelle l'universalité recherchée du dispositif. Or, il y aura des perdants et des gagnants. D'abord, ainsi que l'a démontrée l'étude de Deloitte-Sapiendo publiée en novembre 2018, selon le statut et la profession, les cotisations prélevées ne rapportent pas le même montant de rente aux salariés. C'est la contrepartie de l'approche professionnelle. S'y ajoutent aussi, ainsi que le montre l'étude, les niveaux de salaires : un cadre supérieur cotise sur l'intégralité dans le régime de base de la Sécurité sociale alors que ses droits à pensions sont calculés dans la limite d'un salaire plafonné, d'où une perte de rendement.

¹² En particulier les pensions de réversion ainsi que les périodes de chômage en prenant en considération les réformes envisagées de l'assurance chômage et de la réduction des droits.

¹³ Les Echos du 22 mars 2019 : « Réforme des retraites : l'« étatisation » du système montrée du doigt »

¹⁴ L'IREF parle de transformer la retraite en France en « une forme d'assistanat universel accordé par l'Etat ».

¹⁵ Les partenaires sociaux sont conscients de cette étatisation : L'Agefi du 27 mars 2019 – « L'Etat pourrait prendre le contrôle de la gouvernance des retraites ».

¹⁶ Le texte prévoyait la signature tous les 4 ans par la CNAVPL d'une convention avec l'Etat et la nomination par décret de son directeur... Les Echos du 9 septembre 2013.

¹⁷ N°2017-887

¹⁸ On relira avec attention le communiqué de presse de la CIPAV du 17 mars 2017 « *La Cipav rejette le projet de décret sur les placements* ».

Le RURP a donc l'ambition de regrouper les quatre régimes professionnels existant aujourd'hui¹⁹, alors que leurs assiettes de prélèvement et leurs taux de cotisation diffèrent fortement entre eux. Or, comme l'indique l'expert Vincent Touzé, économiste chercheur à l'OFCE : « *Les droits à pension déjà attribués par les régimes de retraite les plus généreux engendreront inévitablement des dépenses supérieures au montant des recettes que le taux unique de 28 % sera capable de financer sur les seuls salaires des travailleurs adhérant à ces anciens régimes. Ces régimes les plus généreux auront donc à assumer d'importants transferts financiers futurs au profit du régime unique et ils devront aussi trouver les moyens de les financer. Le casse-tête ne fait que commencer...* ». La présidente de Sapiendo, Valérie Batigne, résume le diagnostic de la façon suivante : « *Attention donc à ne pas confondre : si un euro cotisé donne à l'avenir les mêmes droits à pension, cela ne signifie pas qu'un euro gagné donnera les mêmes droits* ».

Compte tenu de cette problématique, il est évident qu'il faudra procéder à des arbitrages et donc recourir à un « arbitre » : l'Etat. En outre, en tant qu'employeur, sa contribution au financement des retraites de la Fonction publique est importante et mettre tout dans un pot commun lui apportera un certain nombre d'avantages. Ceux qui suivent l'exécution de la loi de finance savent à quels tripatouillages complexes on peut s'attendre. De plus, n'oublions pas qu'il existe aussi des subventions d'équilibre à certains régimes déficitaires, notamment à onze régimes spéciaux²⁰ dont il faudra bien justifier du financement... Question : qui payera ?

Ensuite, en imposant la règle des trois plafonds comme nouveau seuil d'intégration des salariés au régime de base, le recours aux Caisses de retraite complémentaires obligatoires n'est plus nécessaire²¹. La primauté du régime de Sécurité sociale prendra tous ses droits. Alors ne jouons pas sur les mots : trois plafonds, cela veut dire un RURP en avant toute « Sécurité sociale », point d'autant plus nécessaire qu'il faudra bien poursuivre la continuité des dispositions de coordination avec les autres régimes de Sécurité sociale en Europe.

Notons aussi que la situation de GIP Info et des processus d'interrégimes conforte le besoin d'une vision d'ensemble. Ainsi que le souligne la Sénatrice Anne Emery-Dumas²² : « *L'absence de vision stratégique de l'État se révèle également problématique au niveau de l'architecture du système d'information de l'assurance vieillesse et plus généralement de la protection sociale. Les projets du GIP ne s'inscrivent en effet dans aucune vision d'ensemble.* » La réforme systémique dans le cadre d'un projet centralisateur pourrait remédier à ce manque.

Par conséquent, au regard de tous ces éléments d'analyse, la tentation de basculer la gouvernance et le pilotage dans une structure centrale existe. Ce pourrait être la Caisse des Dépôts, un projet dans la tête de son président Eric Lombard qui a déjà jeté les jalons de cette OPA²³. Si l'on y ajoute le fait que la collecte des cotisations serait reprise par l'Acoss, projet en germe depuis trois ans, l'étatisation du dispositif n'est pas seulement évidente, elle devient réelle et, pour les technocrates de Bercy, sans doute parfaitement justifiée.

¹⁹ Les quatre régimes : celui des salariés du secteur privé ; celui des salariés de la fonction publique (Etat, hôpitaux et collectivités locales) ; les régimes spéciaux des salariés des entreprises publiques ou assimilées (SNCF, RATP, EDF, GDF) ; les régimes des travailleurs non-salariés (artisans, commerçants, professions libérales, exploitants agricoles, etc.)

²⁰ En 2019, les 11 régimes spéciaux concernés versent un montant de prestations de près de 9 milliards d'euros, qui sont donc financés aux deux-tiers par la solidarité nationale, soit 6,3 milliards d'euros. C.f. l'avis du Sénat « *Projet de loi de finances pour 2019 : Régimes sociaux et de retraites – Pensions* » 22 novembre 2018.

²¹ Exit aussi toute possibilité de mettre en place un régime complémentaire par capitalisation dans un cadre professionnel et ouvert à tous.

²² Rapport d'information du Sénat du 20 juillet 2017 : « *Bilan de l'interrégimes en matière de retraite* », par Anne Emery-Dumas et Gérard Roche

²³ Les Echos du 15 octobre 2018 : « *Eric Lombard : La Caisse des Dépôts peut gérer l'ensemble des régimes publics de retraite* ». Audrey Girard, Directrice du développement et des relations institutionnelles à la direction des retraites de la Caisse des Dépôts et Consignations, avait déjà ouvert la voie dans le journal l'Opinion du 8 juillet 2018 : « *Nous ne sommes pas un régime de retraite mais un opérateur de confiance dédié à la retraite* ». Et d'ajouter : « *En tant que gestionnaire de quatre régimes de retraite sur cinq, nous avons une vraie légitimité dans la sphère publique qui nous permet de participer aux réflexions sur l'harmonisation des différents régimes* ».

En effet, partant du principe que le coût des retraites va inexorablement augmenter du fait de l'allongement de l'espérance de vie, le pilotage par le gouvernement s'impose, à plus d'un titre : la maîtrise de la dette publique, le respect des critères de Maastricht, avec en particulier le fait que la dette au sens du traité couvre les administrations de Sécurité sociale.

La centralisation dans une structure de gouvernance unique permettrait également de réduire le coût de fonctionnement actuel, soit entre 4 et 6 milliards d'euros par an (soit 1,92% de l'ensemble des prestations). Le Cabinet d'audit Accenture avait chiffré entre 2 et 3 milliards d'euros la réduction des frais de fonctionnement en ramenant les coûts de gestion à la moyenne européenne (1,20% de l'ensemble des prestations). Laurent Wauquiez à l'époque avait appuyé cette démarche. Il semble plus discret aujourd'hui.

Le hold-up du Siècle ?

Autre point de crispation et non des moindres : le sort des réserves constituées, soit, avec les encours sous gestion du FRR, environ 165 milliards²⁴ dont un peu moins de 71 milliards pour l'Agirc Arrco. Il faut tout d'abord préciser que les réserves d'une caisse de retraite sont sa propriété, du moins celle de ses cotisants et de ses retraités. Car constituer des réserves revient à demander aux cotisants de donner plus et aux retraités de recevoir moins. Ils l'ont accepté au titre de la prudence de gestion. Ensuite, les justifications en faveur de la maîtrise des réserves sont nombreuses : elles sont utilisées pour lisser la trésorerie (besoin en fonds de roulement) ; elles assurent un niveau de solvabilité dans les périodes économiques difficile (plus de chômeurs, donc moins de cotisants par exemple, et donc contraction des masses salariales). Comme le précisent certains juristes, il serait plus correct de parler de « provisions » et non de « réserves ».

Ces « réserves » servent également à dégager des produits financiers qui vont souvent alimenter les actions sociales²⁵ en faveur des plus fragiles : demandeurs d'emplois, aidants, personnes âgées en GIR 5, etc. Cela représente environ un million de bénéficiaires chaque année. Capter les réserves, c'est donc supprimer cette politique de solidarité et rien n'est moins sûr que l'Etat se substituera à ces aides sociales²⁶ du fait de ses propres déficits. Mais comme il faut bien noyer son chien ou son lapin, cette action sociale fait l'objet de critiques au vitriol. C'est le cas notamment avec le dernier rapport de la Cour des comptes²⁷ à l'égard de l'action sociale de l'Agirc Arrco, jugée éparpillée et non réservée aux seuls retraités. En réponse, les partenaires sociaux ont souligné que dès lors que 38 % des demandeurs d'emploi vivent aujourd'hui sous le seuil de pauvreté contre 7 % des retraités, aider les actifs fait partie intégrante de la mission du régime.

Comment faire disparaître un lapin dans le chapeau de la réforme...

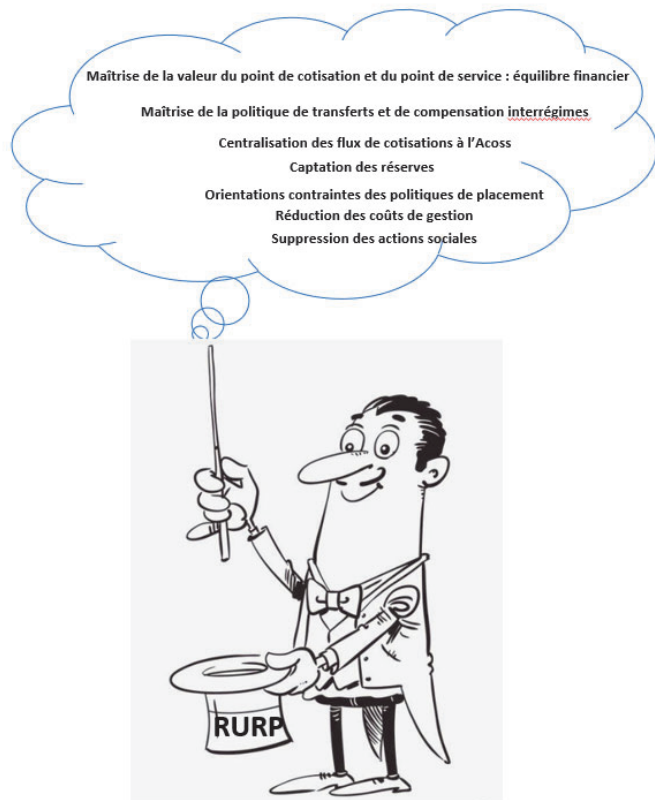
Nous arrivons donc ici au puzzle et comme souvent, un schéma en dit plus qu'un long discours.

²⁴ Montant des réserves du RSI : 16 milliards €. CNAVPL (22 mds€).

²⁵ Les prestations extra-légales sont autorisées depuis les ordonnances de 1967.

²⁶ Cette action sociale est principalement financée par un prélèvement sur les cotisations de retraite complémentaire des salariés dont le montant s'élevait en 2017 à 350 M€, soit un peu moins de 0,6 % des 62 Md€ collectés pour la retraite complémentaire cette même année. Elle dispose au total de 442 M€ de ressources.

²⁷ Rapport de la Cour des comptes « L'action sociale de l'Agirc Arrco : un dispositif à recentrer ». Février 2019



Devant la fronde, il semble que les Caisses des professions libérales aient réussi à négocier un compromis, bien que ce soient les parlementaires qui auront le dernier mot. Il est vrai que le taux de 28 % ne pourrait leur être appliqué sans leur provoquer des graves problèmes d'équilibre financier ou de rentabilité pour les professions concernées. Donc, il se confirme que le régime universel ne le soit pas, du moins pour certaines catégories. On joue ainsi sur les mots, entre « régime universel » et « régime unique »²⁸ ...

Quelles seraient les solutions ?

En premier lieu, ramener de trois à un plafond le seuil d'intégration permettrait de créer un régime par point de base, relevant de la Sécurité sociale et de concevoir un 2^{ème} étage (au sens européen) en mi-répartition, mi-capitalisation également par point pour assurer une architecture cohérente. Cela laisserait aux partenaires sociaux la flexibilité nécessaire pour concevoir un système de retraite adapté aux contingences professionnelles et aux situations économiques des branches qui ne seront pas impactées de la même manière par la révolution digitale (IA, robotisation, etc.). Cette orientation offrirait en outre l'avantage d'assurer une certaine attractivité pour les professions en mal de recrutement tout en ayant une base d'équité apportée par le régime de base. En faisant un effort de pédagogie, bon nombre de nos concitoyens accepteraient ces différences.

Concernant la grande absente du projet du HCRR, la capitalisation, nous avons déjà proposé depuis trois ans la mise en place d'un régime collectif professionnel pour tous sur la base d'un dispositif simple à mettre en œuvre : la « Rémunération Différée de Retraite ». Il suffit d'une dizaine d'amendements aux textes existants (Code du Travail, Code des Impôts, Code de la Sécurité Sociale, Code de la Mutualité, Code des Assurances). Dix amendements ! La Direction du Trésor en a le descriptif depuis deux ans. Ses représentants, durant notre exposé, n'ont fait aucune objection technique... Cette « RDR » fut également présentée à Jean-Paul Delevoye en personne le 15 janvier 2018 ! Conçu par l'un des meilleurs avocats de la protection sociale, Maître Bruno Serizay, ce système est robuste et flexible. Il peut être adapté aux professions libérales et aux fonctionnaires. Il ne coûte rien à l'Etat ni à la Sécurité sociale (régime de droit commun) : qui dit mieux dans ces temps de

²⁸ Jean Paul Delevoye « *Un système universel ne signifie pas un régime unique* ». Agefi 29 mars 2019

contraintes budgétaires ? Enfin, il pourrait être repris dans le cadre des activités de l'Agirc Arrco car il en respecte l'esprit.

Durant toute l'histoire des caisses de retraite complémentaires, les partenaires sociaux ont montré leur responsabilité, ce qui n'a pas été le cas pour le régime de base qui, lui, a accusé durant de nombreuses années des déficits importants. **L'étatisation du système de retraite n'apporte aucune garantie que l'on ne rejouera pas le même film.**

Vous avez dit confiance ?

Venons-en maintenant aux jeunes générations et soyons honnêtes. La réforme envisagée voudrait leur redonner de la confiance. Or, quel message leur adressons-nous aujourd'hui ? Percevoir moins et travailler plus longtemps. Ainsi, un certain consensus s'est établi pour allonger de deux ou trois ans le départ à la retraite²⁹, soit 65 ans dans cette dernière hypothèse défendue d'ailleurs par l'ancien Ministre Xavier Bertrand³⁰ ainsi que par le Medef (lequel parle d'ailleurs de mensonge par omission³¹). Et hop, tout serait ainsi réglé ! Le déficit disparaîtrait comme un lapin dans un chapeau... Ce n'est pas le cas. Les simulations effectuées reposent essentiellement sur le scénario le plus favorable retenu par le COR, scénario dicté d'ailleurs par la Direction générale du Trésor. Tant le niveau de chômage que celui de l'évolution du taux de productivité horaire sont surréalistes en l'état de notre situation économique. S'il est vrai qu'à court terme (horizon 2022), on maîtrise plus ou moins bien le niveau d'équilibre des régimes de base et complémentaires, à un horizon de quarante ou cinquante ans, ce n'est pas le cas. Les conditions, en effet, sont loin d'être réunies.

En d'autres termes, il y a un élément cruellement absent dans la vision du HCRR, comme dans celle de plusieurs politiques : l'économie. Car la répartition, c'est la croissance et donc, parallèlement à une refonte du système, il devrait être mené une politique économique susceptible de créer les conditions de croissance à long terme face à des défis qui ne manquent pas. Par exemple, si aucune mesure correctrice n'est rapidement adoptée, l'économiste Patrick Artus évalue le taux de croissance potentiel à 0,5% du fait du vieillissement de la population et de la baisse continue de la productivité³². Avec une certaine amertume, il souligne combien « nous nous désintéressons totalement de nos enfants »³³. La réforme systémique ne pourra être porteuse que de déception si l'on ne corrige pas rapidement nos fondamentaux économiques. Bien sûr, on peut toujours dire à nos enfants et petits-enfants qu'ils travailleront jusqu'à 70 ans. Et pourquoi pas plus : au Japon, on trouve des fonctionnaires encore à l'âge de 80 ans ! Est-ce là le gain du progrès social depuis deux siècles ?

À part le recul de l'âge de la retraite à un horizon indéfini, ne peut-on faire autrement ? Notre responsabilité, c'est d'avoir le courage de revoir un certain nombre d'orientations fondamentales et surtout notre vision économique : il faut diminuer la dépense publique et pas seulement au niveau des coûts de la protection sociale, mais réduire les charges de fonctionnement ; mettre en place une fiscalité favorable aux entreprises, avec bien entendu des contreparties, afin de les inciter à investir massivement en équipements et en formation : **engager sur deux ans un vrai choc d'investissement** ! L'objectif est de relancer la productivité³⁴ qui nous fait défaut depuis plusieurs années maintenant.

Pour ce faire, il est nécessaire de créer un étage de capitalisation afin de générer de puissants flux d'épargne à investir dans les entreprises, notamment faire grandir nos PME et les inciter à élever leur gamme de produits et services tout en formant leurs salariés pour élever leur degré de qualification et le mettre en adéquation avec les nouvelles technologies du digital. Cela vaut aussi pour les grandes entreprises, de plus en plus concurrencées au plan international. Ce serait aussi une façon d'assurer la

²⁹ De façon habile, le gouvernement voudrait justifier cette mesure au regard du coût de la dépendance.

³⁰ Propos tenus dans l'émission « Le grand rendez-vous d'Europe 1 » le 31 mars 2019 : « Je propose que, dès janvier 2020, on augmente progressivement l'âge de départ à la retraite de deux ou trois mois par an pour aboutir à 64 ans à l'horizon 2028-2030. En fonction de la progression de l'espérance de vie en bonne santé, on peut imaginer ensuite aller jusqu'à 65 ans à l'horizon 2034 »

³¹ Le Figaro du 10 avril 2019 « Age de la retraite : Delevoye ment par omission » selon le Medef.

³² Flash Eco Natexis n° 357 du 14 mars 2019

³³ Flash Eco Natexis n°204 du 12 février 2019

³⁴ L'évolution du taux de productivité horaire constitue le levier le plus puissant pour l'équilibre de la répartition

stabilité de leur capital face à des fonds activistes de plus en plus agressifs. À cet égard, redisons-le : nous ne pensons pas que la loi PACTE comporte des dispositions suffisantes pour remédier à cette situation ni à la génération d'une épargne longue pour rehausser notre taux de croissance.

Face à ces défis, il faut trouver un consensus social avec des acteurs qui aient une réelle légitimité en raison de leur positionnement et de leur histoire. Le pôle constitué par les groupes de protection sociale et les mutuelles dont les activités sont souvent imbriquées dispose d'un capital confiance et de l'expérience du paritarisme ou d'une gouvernance représentative. En tant qu'investisseurs, ils connaissent les besoins de financement de l'économie. Ensuite en tant qu'acteur social, ils ont la culture et les valeurs pour agir dans l'intérêt collectif face à l'individualisation croissante de notre société. Ils savent donc conjuguer depuis longtemps la dimension sociale ET la dimension économique. Et c'est un gage de confiance pour les jeunes générations. Par conséquent, plutôt que de les faire disparaître ou de les jeter demain matin dans les bras de compagnies d'assurance privées et internationales qui n'attendent que cela, il conviendrait de les renforcer et de réformer le paritarisme de gestion pour garantir cette demande d'intermédiation sociale que (la crise actuelle le montre) nos concitoyens réclament et pas seulement sur les ronds-points.